

**TABLEAU D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE  
des professeurs certifiés, PLP, professeurs d'EPS et CPE**

**RENTRÉE SCOLAIRE 2015**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**CORPS :**

**ANNEXE 2 : PRISE EN COMPTE DES BONIFICATIONS SPÉCIFIQUES**  
(Bordereau d'accompagnement des pièces justificatives)

**Bonification au titre de l'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire**

15 points sont attribués aux agents justifiant au 31/08/2015 de cinq années consécutives d'exercice au sein d'un même établissement relevant de l'éducation prioritaire (réseaux ambition réussite, ZEP, zone sensible, zone violence) ou en EREA, CURE, IME.

**Je sollicite l'attribution de cette bonification**

L'établissement dans lequel j'ai exercé fait partie de l'académie de Bordeaux.  
→ Je ne joins pas de pièce justificative

L'établissement dans lequel j'ai exercé ne fait pas partie de l'académie de Bordeaux.  
→ Je joins deux fiches de paye justifiant les cinq années consécutives d'exercice dans cet établissement (exemple : octobre 2002 et juin 2007).

**Bonification au titre de la richesse et de la diversité du parcours professionnel**

5 points sont attribués aux agents ayant un parcours professionnel présentant certaines caractéristiques dont vous trouverez la liste ci-dessous

Reconversion d'un enseignement au sein de son corps d'origine se traduisant par un changement de discipline validé au niveau national après accord de l'Inspection Générale de sa discipline

Bivalence (cette bonification ne concerne pas les PLP, fournir la mention complémentaire)

Exercice en section européenne avec justificatif de l'obtention d'une certification complémentaire

Professeur référent handicap

**Cocher la situation pour laquelle est sollicitée la bonification**

Joindre **uniquement** les pièces relatives aux situations ci-dessus décrites.

**IMPORTANT : Les autres éléments relatifs à la richesse et à la diversité du parcours professionnels doivent être saisis sur l'application I-Prof.**